

RECUEIL

des ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE des COTES d'ARMOR

13 Juillet 2016

SPECIAL N° 51 - JUILLET 2016

La version intégrale du recueil est consultable aux guichets accueil de la
Préfecture et des sous-préfectures ainsi que sur le site internet de la Préfecture :
<http://www.cotes-darmor.gouv.fr>

SOMMAIRE

22 Préfet

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Arrêté en date du 13 Juillet 2016 relatif à la suppléance de M. Pierre LAMBERT, Préfet des Côtes-d'Armor du jeudi 14 juillet 2016 à 8 heures et jusqu'au lundi 18 juillet 2016 à 8 heures.

PREFET DES COTES D'ARMOR

Préfecture
Direction
des ressources humaines
Et des Moyens

- ARRÊTE -

**relatif à la suppléance de
M. Pierre LAMBERT
Préfet des Côtes d'Armor**

Bureau
du courrier
et de la reprographie

**Le Préfet des Côtes d'Armor
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU** le décret du 9 mai 2012 nommant M. Gérard DEROUIN, Secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor ;
- VU** le décret du 7 janvier 2014 nommant M. Michel LABORIE, Sous-préfet de Dinan ;
- VU** le décret du 10 octobre 2014 nommant M. Pierre LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor ;
- VU** le décret du 20 août 2015 nommant M. Frédéric DOUE, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet des Côtes d'Armor
- SUR** proposition du Secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1^{er} : En l'absence simultanée de M. Pierre LAMBERT, Préfet des Côtes d'Armor, de M. Gérard DEROUIN, Secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor et de M. Frédéric DOUE, Sous-préfet, Directeur de Cabinet du Préfet des Côtes d'Armor, la suppléance des fonctions préfectorales est confiée à M. Michel LABORIE, Sous-préfet de DINAN du jeudi 14 juillet 2016 à 8 heures et jusqu'au lundi 18 juillet 2016 à 8 heures.

ARTICLE 2 - Le Secrétaire général de la préfecture des Côtes d'Armor, le Sous-préfet de DINAN, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 13 JUL. 2016



Pierre LAMBERT